COMMUNE DE CATENOY

COMPTE-RENDU de la réunion du conseil municipal du lundi 18 janvier 2021 à 19h00

L'an deux-mil vingt-et-un, le lundi dix-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel RUBE, Maire.

Présents: M RUBE, LONGUET, BATTISTON, FLEURY, LAMBERT, HONORÉ,

LEFEVRE, VESTIEL,

MMES MITTELETTE, HANNESSE, SOILEN, DEMOUY, PETREL,

LEGRAND.

Absente excusée : Mme BROUET

Secrétaire de séance : Madame LEGRAND.

ORDRE DU JOUR

<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL</u>

Monsieur le Maire informe que le compte-rendu de la dernière réunion envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux n'a fait l'objet d'aucune observation. Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuvent le compte-rendu.

GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DES COTES : DEMANDE AUTORISATION TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande des gérants du groupement du bois des côtes demandant l'autorisation d'élargir l'entrée du chemin de la montagne, de chaque côté et de le réhabiliter afin de faciliter et sécuriser le passage des camions venant récupérer le bois coupé. Ils souhaitent également créer une aire de retournement au niveau du chemin transversal entre le chemin de la Bruyère et le chemin de la Montagne, l'objectif étant que les camions puissent faire demi-tour et repartir en marche avant.

Le groupement s'engage à réaliser ces travaux à ses frais et à remettre en état les chemins s'ils venaient à être abîmés après le passage des camions.

Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité des présents, donnent leur accord pour ces travaux.

Il conviendra de surveiller plus attentivement ce chemin, pour éviter que des ordures soient déposés.

CONVENTION AVEC LA S.P.A. D'ESSUILET ET DE L'OISE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention de fourrière avec la S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 5 ans, afin de pallier aux problèmes rencontrés lors de la divagation des chiens et chats et compte tenu des textes actuellement en vigueur.

Après délibération, les membres du conseil,

à l'unanimité des présents, autorisent le Maire à signer cette convention, avec déplacement de la S.P.A., le coût étant de 0.800 euros par habitant, basé sur le chiffre de population issu du recensement constaté au 1^{er} janvier de l'année n-1, soit 832.80 euros pour 2021, ainsi que tout avenant s'y rapportant.

La somme nécessaire sera inscrite au BP 2021.

BUDGET PRIMITIF 2021: PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire fait l'état des investissements déjà engagés :

- Réhabilitation du commerce
- 1ère tranche des travaux de réhabilitation du clocher de l'église.

Il est ensuite fait l'inventaire des investissements susceptibles d'être inscrits au budget primitif 2021, à savoir :

- Travaux de restauration du clocher de l'église : prévus dans le plan de financement sur trois exercices, la deuxième phase pourrait commencer cet été.
- Aire de jeux extérieurs: Trois entreprises ont été consultées, la commission environnement et cadre de vie les examinera. Toutefois, ces travaux, prévus sur le terrain attenant à la salle polyvalente, ne pourront être réalisés qu'après stabilisation du terrain après les travaux d'eaux pluviales entrepris.
- Isolation du groupe scolaire : Une réflexion pourrait être menée, notamment au niveau de la toiture, vieillissante, qui pourrait être équipée de panneaux photovoltaïques. Ces travaux pourraient rentrer dans le cadre du plan de relance gouvernemental.
- Aménagement de la place de la mairie.
- Création de places de stationnement pour le groupe scolaire et la future aire de jeux.
- Achat et pose d'un panneau d'informations lumineux.

Tous ces projets donneront lieu à des chiffrages et éventuelles demandes de subvention pour pouvoir être menés à leur terme.

QUESTIONS DIVERSES:

- Plusieurs conseillers proposent d'araser le talus de la rue de Visigneux, entre la RD10 et les premières maisons, les voitures ne se croisant que difficilement.
- Isabelle Legrand informe le conseil qu'une partie de la chaussée de la rue Saint-Symphorien s'affaisse et que l'eau pluviale stagne.
- Christine Soilen demande si la distribution des chocolats de Noël a pu être organisée : Stéphane Longuet lui répond que la commission avait décidé de la maintenir, mais que les services de la Sous-Préfecture qui avait été sollicités pour autorisation ont donné une réponse négative.
- Christine Soilen demande si quelque chose était prévu en remplacement du repas des anciens qui ne peut actuellement pas se tenir. Le repas, organisé par le CCAS, est susceptible d'être organisé plus tard dans l'année. Il n'est donc pas prévu pour le moment de le remplacer par autre chose.
- Christine Soilen demande si le remplacement du poste d'adjoint administratif est prévu. Monsieur le Maire lui répond que si l'agent n'est plus dans l'effectif, elle continue à être indemnisée par la commune et que son remplacement n'est pas, à ce jour, d'actualité.
- Christine Soilen demande quelles sont les attributions des adjoints.
 Les trois adjoints lui répondent que Monsieur le Maire a pris trois arrêtés, fixant leurs attributions, à savoir :

Monsieur Claude Battiston : délégué aux affaires concernant les travaux communaux. A ce titre, il est notamment en charge des services techniques en matière de personnel, matériel, et entretien des bâtiments communaux.

Madame Annie Mittelette : déléguée aux affaires sociales et au cadre de vie et environnement.

A ce titre, elle est notamment en charge des questions relatives aux actions en faveur des personnes âgées et fragiles : Plans grand froid, canicule, pandémie et gestion du cadre de vie, aménagement urbain, fleurissement, espaces verts, mobilier urbain.

Monsieur Stéphane Longuet : délégué aux affaires concernant la communication, le cimetière, le sport et la jeunesse.

A ce titre, il est notamment en charge des questions relatives aux relations entre la municipalité, les administrations, associations et organismes divers.

 Pour la prochaine réunion de Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle, que conformément au règlement intérieur en vigueur, seules les questions diverses parvenues par écrit trois jours à l'avance peuvent être exposées, ou débattues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et vingt-cinq minutes.

Le Maire

Michel Rubé